

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2551

présenté par
Mme Thill

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« informent »,

insérer les mots :

« , lui ainsi que les membres de sa famille, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire d'informer la famille dans tout le processus.